

Champ 1 : déclaration des compétences. Il rassemble de manière ordonnée l'ensemble des compétences pouvant être évaluées par la situation d'évaluation proposée au candidat. Ce sont celles du référentiel à l'exclusion de toute autre.

A chacune des compétences sont associés les indicateurs d'évaluation.

Plusieurs compétences sont mentionnées dans deux ou trois épreuves en même temps. Un choix judicieux de la répartition des compétences à évaluer sur l'ensemble des situations d'évaluation est donc à faire globalement pour les trois épreuves pour éviter toute redondance dans l'évaluation.

Champ 2 : Indicateur de niveau d'acquisition des compétences

C'est une échelle d'appréciation du degré de performance enregistré par le candidat au regard des indicateurs relatifs aux compétences évaluées. Elle est graduée en 4 paliers ou niveaux (0, 1, 2, 3) qui vont servir de repères pour définir le niveau de performance du candidat.

Exemple :

Non évaluée

Compétences évaluées		Indicateurs de performance	évaluation	non	0	1	2	3
C 4.12	Évaluer le niveau technique de l'intervention	Toutes les consignes et les habilitations nécessaires sont connues		N				
C 4.13	S'assurer de son aptitude (juridique, réglementaire, technique) avant toute intervention	La prise de décision est juste et univoque						X
C 4.14	Faire appel à une assistance adaptée ou habilitée à la situation nécessaire	L'assistance est justifiée ; elle est judicieusement sélectionnée				X		

Le principe de l'évaluation étant de procéder par sondage, il n'est pas raisonnable de chercher à valider toutes les compétences de ce tableau. En conséquence, la colonne « non » qui correspond à « non évaluée » serait à renseigner à l'aide d'un **N**, ou de tout autre signe alphanumérique, dans le cas où des compétences ne sont pas mobilisées dans les tâches confiées. Il en est de même de certains indicateurs d'évaluation des compétences restantes qui ne seraient pas observables pendant l'exécution des tâches demandées.

Les 4 dernières colonnes sont à renseigner à l'aide d'une croix : **X**, ou de tout autre signe alphanumérique, en fonction du niveau de performance observé lors de la situation d'évaluation.

Le niveau « 0 » correspond au niveau de performance minimum et le niveau 3 au niveau de performance maximum. Certains indicateurs appellent une évaluation binaire, critère respecté ou non. Dans ce cas, seules les colonnes « 0 » et « 3 » ont un sens. C'est le cas dans l'exemple ci-dessus de l'indicateur « La prise de décision est juste et univoque ». Dans ce cas, il est clair que la précision « univoque » signifie que tous les éléments doivent être rassemblés et s'il en manque ne serait-ce qu'un seul, la performance attendue n'est pas atteinte du tout.

L(es) examinateur(s) s'y identifie(nt), y indique(nt) la proposition de note transmise au jury sur 20 à partir du calcul qui est fait automatiquement sur 60 et l'appréciation globale de la performance du candidat lors de la situation d'évaluation.

La proposition de note globale (sur 20 et multipliée par le coefficient) découle du calcul automatique qui est réalisé à partir des indicateurs de performance dont le poids est pondéré en fonction de l'importance des compétences ciblées. Les compétences non évaluées ne sont pas prises en compte.

L'importance du poids affecté aux indicateurs permet de repérer facilement les compétences « cœur de métier » auxquelles il convient de porter une attention particulière.

La note proposée (ramenée sur 20), arrondie au demi-point, est décidée par les évaluateurs à partir de la note brute qui peut être légèrement modulée en fonction de la réactivité du candidat ou de toute autre attitude professionnelle positive observée.

La rubrique « Appréciation globale et proposition de note » permet de justifier la décision.

Calcul de la note brute : attention des anomalies bloquantes peuvent donner lieu à un affichage « ! » ou « » (vide).

- Si pas de proposition de note, case vide « » : erreur de saisie un indicateur a été positionné sur 2 niveaux. Il est repéré par une flèche rouge. L'interprétation du calcul ne doit être faite que lorsque toutes les lignes ont été correctement renseignées.
- Si pas de proposition de note, case « ! » : votre situation n'est pas suffisamment représentative, l'ensemble des compétences, ou parties de compétences, évaluées est inférieur à 50% du poids total, aucune note calculée ne sera proposée. Il convient alors de revoir la situation d'évaluation afin d'avoir une évaluation portant sur davantage de compétences ou parties de compétences et permettant de prendre en compte davantage d'indicateurs de performance.

Il est donc important de s'assurer avant le passage d'un candidat, que la situation d'évaluation proposée est représentative. L'indicateur « *Taux pondéré de compétences et indicateurs évalués* » est à 100% à l'ouverture du fichier. Ce sont les cases cochées « non évaluée » qui le décrémentent. Il est donc prudent pour une situation donnée, de s'assurer en cochant les indicateurs qui ne pourront pas être évalués qu'en finalité les observables permettront de couvrir à minima 50% des critères d'évaluation.

A contrario, il n'est pas ni raisonnable, ni conforme aux principes des examens de l'Éducation Nationale, de vouloir vérifier 100% des compétences (principe d'évaluation statistique par prélèvement). Le bon équilibre est à rechercher entre 50% et 75% ou à peine plus.